

**MAIRIE DE JUGON LES LACS
COMMUNE NOUVELLE
Côtes d'Armor**

Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE :

- VU le code de la route,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire,
- VU la demande présentée par Christelle MEUNIER, en date du 10/06/2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour le bon déroulement de la manifestation VILLAGE ETAPE, d'interdire la circulation place du Martray et rue Du Four, le 9 juillet 2022 de 8h00 à 20h00,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite place du Martray et rue Du Four le 09/07/2022 à partir de 08h00 jusqu'à 20h00.

ARTICLE 2 : les panneaux de signalisation de type réglementaire seront mis en place par le service technique.

ARTICLE 3 : La directrice générale des services, l'Adjudante Cheffe de la brigade de gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE,
Le 11 juin 2022

Le Maire
Eric MOISAN

